

## COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2008

**A 18 h 30 à la salle de réunions de la  
l'Hôtel Communautaire de la CASO**

### **a) Présents**

*Monsieur Christian DENIS, président,  
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vice-présidents,  
Messieurs André BAES, Guy CATOEN, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Joël DUQUENOY, Daniel DESCHODT, Pierre LECERF, Pierre LURETTE, Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN délégués titulaires.*

*Messieurs Francis BERQUEZ, Louis DEVULDER, Jean-Luc HOCHART, Jean VIEILLIARD délégués suppléants.*

### **b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou suppléant**

*Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Monsieur Jean-Michel BOUHIN délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Joël DUQUENOY, Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, Monsieur Jean-Jacques DELVAUX ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques BERTELOOT, Monsieur Daniel HERBERT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude NOEL, Monsieur Bertrand PETIT ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE.*

### **c) absents non remplacés**

*Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BULTEL, René DEBOUDT, Josse HUMEZ, Bernard REBENA et Madame Francine PLE.*

### **d) absent excusé**

*Monsieur Hugues PERSYN délégué suppléant.*

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de : 19



Monsieur DENIS ouvre la séance et remercie la CASO de l'accueil qui nous est réservé. Après la lecture des excusés, et avoir constaté que le quorum est atteint, la séance peut commencer. Monsieur DENIS détaille l'ordre du jour et les pièces supplémentaires jointes aux dossiers de chacun des élus ainsi qu'une question supplémentaire qui est acceptée et propose de voter le compte rendu de la précédente réunion. Celui-ci est voté à l'unanimité.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

**QUESTION N°1** : désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Jacques BERTELOOT est désigné Secrétaire de séance.

**QUESTION N°2** : compte administratif 2007- compte de gestion

Monsieur DENIS présente le compte administratif comme le reflet de l'exécution de toutes les opérations effectuées durant l'année. Monsieur DENIS rappelle que les gros travaux arrivent et qu'il est bienvenu d'avoir une bonne trésorerie pour commencer. Puis il quitte la salle et laisse à Monsieur MEQUIGNON, la lecture du détail des opérations de l'exercice.

*Fonctionnement :*

Dépenses : 465 522, 29 € – Recettes : 706 293,94 € – excédent de : 240 771,65 €

*Investissement :*

Dépenses : 159 025,36 € – Recettes : 287 126,89 € – excédent de : 128 101,53 €

Le résultat de clôture avec le report des années antérieures est de : 1 182 089,86 €

Compte tenu des éléments présentés, Monsieur MEQUIGNON propose de voter le compte administratif. L'excédent dégagé permettra d'engager les travaux prévus. Le Comité Syndical adopte à l'unanimité le compte administratif et Monsieur MEQUIGNON laisse la parole à Monsieur DENIS, qu'il félicite de sa bonne gestion. Monsieur DENIS remercie à son tour tous les élus du Comité Syndical et son personnel et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement en partie en section de fonctionnement au compte 002 soit : 118 339 € et 122 432,65 € en investissement, au compte 1068. La partie affectée en fonctionnement sera pour la réalisation d'études piscicoles. A l'unanimité, l'affectation est votée.

**QUESTION N°3** : budget primitif 2008

Monsieur DENIS présente les grandes lignes du budget primitif 2008 équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement pour 765 646 €, et en investissement en dépenses et recettes pour 1 559 307 €. Monsieur DENIS souligne que les dépenses en fonctionnement sont plus élevées et justifiées par les études piscicoles qui sont chiffrées à 120 000 € et d'autres actions chiffrées à 50 000 €. Ces dépenses n'ont pu être imputées en investissement. Des subventions sont attendues mais ne seront pas versées cette année, d'où la raison d'affecter une partie de l'excédent de 2007 en fonctionnement. Quant aux dépenses d'investissement, elles sont en partie affectées à la réserve foncière et les études du champ d'expansion de crues. En parallèle d'autres actions sont menées (moulin Snick, désordres hydrauliques locaux, subventions diverses, le chaland et l'achat de matériel divers). le budget primitif est voté à l'unanimité.

### **INONDATION**

**QUESTION N°4** : mobilisation du champ d'expansion des crues – politique foncière.

Monsieur CATOEN quitte la salle retenu par une autre réunion.

Monsieur MEQUIGNON, rapporteur, donne lecture de la délibération qui consiste à définir la politique foncière. Il souligne que deux possibilités existent : soit la mise en place d'une servitude de sur-inondation, soit l'acquisition totale de l'emprise. Nous savons par l'étude foncière pré-opérationnelle de la SAFER qu'il y a 188 propriétaires avec 42

exploitants pour une surface totale de 118 ha, une surface exploitée (en location) de 72,5 ha et l'emprise des digues est estimée à 12ha. Différentes hypothèses sont abordées :

Hypothèse 1a : maîtrise foncière globale avec résiliation des baux et signature d'une convention d'occupation	1 100 000 €
Hypothèse 1b : maîtrise foncière globale sans résiliation des baux et donc indemnité de surinondation (10 ans)	765 000 €
Hypothèse 2 : maîtrise foncière partielle (emprise des digues) et servitude (10 ans)	500 000 €

L'indemnité pour pertes de culture sur la totalité de l'emprise est évaluée à 212 000 €. Cette indemnité devra être expertisée à chaque crue. Elle est à ajouter aux hypothèses 1b et 2. Toutefois, elle n'est pas chiffrable sur 10 ans. Il faut cependant tenir compte du fait que les zones peuvent être inondées dès les petites crues. Ainsi, sur les 10 ans, l'hypothèse 1a peut s'avérer financièrement moins contraignante pour la collectivité.

L'acquisition foncière de l'emprise des sites nécessitera une Déclaration d'Utilité Publique. L'acquisition peut se faire à l'amiable, l'éviction n'étant qu'un dernier recours.

Un notaire (il est souhaité que ce soit un notaire hors territoire du SmageAa).

Des subventions peuvent être accordées suivant la qualification des travaux : 50% par l'Agence pour les travaux et l'acquisition foncière. La Région, le Département et l'Etat participeront certainement au financement. La demande officielle ne pourra être faite que lorsque les montants seront chiffrés et précis (stade avant-projet et projet).

Monsieur DENIS rappelle qu'au départ, il s'agissait de faire des bassins de rétention. Cette option n'a pas été retenue. Les études ont démontré qu'il fallait plutôt opter pour les champs d'expansion de crues et le SmageAa a fait ce choix. M. DENIS rappelle les qualités des exploitants agricoles, mais aujourd'hui, la préférence c'est l'achat. Cet achat ne sera pas sous évalué ni sur évalué. Il n'est pas question de "piller" les propriétaires, ni léser les exploitants et contribuables. Ces exploitants resteront. Ils auront une convention de gestion qui couvrira les taxes foncières (à prix coûtant). Il y a une volonté de redonner l'outil de travail aux exploitants. Actuellement, sur ces terrains, lors des inondations, l'eau peut rester trois à quatre semaines. Avec les travaux, des pentes avec drainage vers les fossés permettront à ces parcelles d'être asséchées, donc opérationnelles plus vite.

Contrairement à ce qui avait été envisagé au départ, les analyses nous prouvent qu'en cas d'acquisition minimale avec le nombre de propriétaires et exploitants, la gestion des conflits risque d'être très complexe.

M. MEQUIGNON propose de voter pour l'acquisition totale. La maîtrise foncière globale de l'emprise des sites est votée à l'unanimité.

Monsieur Louis DEVULDER rappelle qu'il faudra être attentif sur le site de St Martin d'Hardinghem où la station de pompage se trouve à proximité et que l'eau est pompée à 50m de profondeur. A cela, Monsieur DENIS répond que tous les sites seront soumis à autorisation de l'Etat. Il rappelle le travail effectué en amont (réunions des propriétaires et exploitants) et que des comités de suivi seront organisés. Monsieur MEQUIGNON ajoute que sur chaque champ d'expansion de crue, il y aura des inconvénients : étangs, maison d'habitation à proximité etc. On est tenu à un résultat.

**QUESTION N°5** : mobilisation du champ d'expansion des crues – organisation de la concertation.

Monsieur MEQUIGNON donne lecture de la délibération qui synthétise la concertation préalable à l'enquête publique.

La concertation préalable porte sur les modalités de réalisation, d'intégration environnementale et paysagère des aménagements et de leur gestion ultérieure, notamment pour permettre la poursuite des activités agricoles.

Elle porte sur chacun des 13 sites pris individuellement, et dans leur ensemble. Elle passera essentiellement par des réunions organisées à différents niveaux : élus, propriétaires, exploitants, réunions publiques. Des comités locaux de suivi seront créés par site. Il est possible de recueillir les observations sur le site Internet du SmageAa. Les projets présentés à ce stade ne sont pas des projets d'exécution, ce ne sont que des avant-projets avec des scénarios qui restent ouverts à la discussion, l'objectif étant de définir ensemble un projet concerté. A l'issue des résultats, le maître d'œuvre remettra un projet détaillé et c'est ce projet qui sera ensuite soumis à enquête publique.

Les modalités s'exécuteront en plusieurs phases :

Phase I : information – consultation avant l'élaboration des avant-projets.

Phase II : concertation proprement dite (affiner les projets)

Phase III : suivi pendant et après les travaux.

Monsieur DENIS rappelle que l'on ne veut pas passer "en force", mais l'intérêt général prime sur l'intérêt privé. Monsieur MEQUIGNON propose d'approuver les objectifs et les modalités de cette concertation. La question est votée à l'unanimité.

**QUESTION N°6** : désordres hydrauliques locaux – participation financière à l'ouverture du 3<sup>ème</sup> bras de Blendecques

Monsieur DENIS rapporte la question qui rappelle que le SmageAa a mené avec le bureau d'étude HASKONING France, les études préliminaires de maîtrise d'œuvre pour la résorption de ce désordre hydraulique local. Les travaux sont repris par la ville de Blendecques. Aujourd'hui, la ville de Blendecques demande une participation financière au SmageAa pour ces travaux de réouverture du 3ème bras.

Après délibération et à l'unanimité, il est accordé à la ville de Blendecques une subvention à hauteur de 20% du montant des travaux qui ne seraient pas subventionnés et avec un plafond de subvention de 18 000 €HT. Une convention sera signée par les deux parties.

**RESSOURCES QUALITE MILIEUX :**

**QUESTION N° 7** : protection de berges – commune de Nielles les Bléquin – subvention

Monsieur MEQUIGNON donne lecture de la demande de subvention pour la commune de Nielles les Bléquin où il est constaté un affaissement du trottoir et un écartement des bordurations. La protection de berge permettra une mise en sécurité. Le Comité Syndical autorise le Président à apporter une participation à hauteur de 20% du montant HT des travaux. Cette participation ne pourra excéder 1 700€. Une convention sera signée par les deux parties.

**INONDATION**

**QUESTION SUPPLEMENTAIRE :** mobilisation du champ d'expansion des crues - étude d'impact – avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur MEQUIGNON rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au bureau d'étude V2R Ingénierie & Environnement. Ce marché comprend l'ensemble des missions normalisées de l'étude préliminaire à la réception des travaux. Toutefois, lors du lancement du programme, la nécessité d'une étude d'impact n'était pas établie. Aussi, sur proposition méthodologique et financière de V2R, et après avis de la Commission d'Appel d'Offre, il est aujourd'hui proposé de confier la réalisation de cette étude d'impact au maître d'œuvre par avenant au marché initial. Le montant de l'avenant est de 23 665 €HT soit 8,2% en plus par rapport au marché de base.

La question est votée à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45. Monsieur DENIS souligne qu'il s'agissait de la dernière réunion avant les élections municipales des 9 et 16 mars. Il remercie les élus qui l'ont entouré depuis la création du SmageAa et remercie la CASO qui offre le verre de l'amitié.

Le Président,  
C. DENIS